

# Bulletin de l'IUFE



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

*Institut universitaire de formation des enseignants*

*Pavillon Mail, Bd. du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4*

## Éditorial

Entièrement universitaire, l'IUFE est en même temps en perpétuelle osmose avec l'école genevoise. Les liens qui les mettent en rapport sont innombrables. Contribuant de manière décisive à la formation offerte par l'institut, des centaines d'enseignants accueillent des étudiants se formant au métier d'enseignant, et des dizaines de formateurs de terrain les suivent dans leur processus de formation. Rappelons que le taux de formation pratique professionnelle est particulièrement élevé dans les parcours de l'IUFE. La profession, représentée par ses associations, participe à toutes les instances de réflexion et de décision : comités de programme, assemblée et conseil de l'IUFE. Il s'agit d'un fait rare, sinon unique dans les institutions de formation des enseignants. La convention qui lie l'Université au DIP prévoit plusieurs lieux de coordination où sont régulièrement discutés tous les enjeux et problèmes de formation : les contenus d'enseignement, les formes des stages, la formation continue, les finalités de la formation. Et régulièrement, l'IUFE est consulté par le DIP pour des prises de position qui concernent de près ou de loin la formation des enseignants.

Les rapports entre IUFE et DIP ne sont pas pour autant une continuelle idylle. Les nombreux liens augmentent les occasions de tensions, de divergences de points de vue, qui deviennent cependant immédiatement objets de discussions, de débats, de régulations, de recherche de solutions. Ceci grâce précisément aux interactions ininterrompues qui font avancer les représentations de tous les partenaires œuvrant à l'amélioration constante de la formation des enseignants.

### **Le comité de direction**

*Bernard Schneuwly, Directeur*

*Walter Loosli, Directeur adjoint*

*Lucie Mottier, Directrice Formation des enseignants du primaire (FEP)*

*Anne Sgard, Directrice Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)*

*Greta Pelgrims, Directrice Master en enseignement spécialisé (MESP)*

*Monica Gather Thurler, Membre de la Direction de la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF.)*

### Dans ce numéro

Éditorial	1
La direction de l'IUFE	1
MESP – Maîtrise en enseignement spécialisé	2
FORDIF – Formation en Direction d'institutions de formation	2
FEP – Formation des enseignants du primaire	3
FORENSEC - Formation des enseignants du secondaire	4

## La direction de l'IUFE

Outre celui de la consolidation et de l'adaptation des différentes filières de formation, le comité de direction de l'IUFE poursuit un but stratégique central : la construction de la formation continue comme un domaine institutionnalisé de l'IUFE.

La formation des enseignants constitue l'une des missions principales de l'IUFE : la loi, le règlement, la convention de partenariat entre IUFE et DIP la lui octroient. A Genève, elle doit être réalisée dans un contexte particulier : la formation continue est en effet gérée paritairement par l'employeur et la profession. La place qui peut prendre l'IUFE doit être soigneusement définie. Sa participation se réalise actuellement pour l'essentiel par des formations proposées par des formateurs qui œuvrent en son sein. Un pas de plus est actuellement fait par la mise sur pied de deux formations certifiées :

- CAS (Certificate of advanced studies) destiné aux futurs enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP)
- CAS (Certificate of advanced studies) destiné aux formateurs de terrain.

Par ailleurs, l'IUFE pilote la formation des enseignants du primaire pour l'enseignement de l'anglais.

Un groupe de travail interne à l'IUFE étudie, en collaboration avec des instances en charge de ce domaine, les différents problèmes liés à la mise sur pied d'une formation continue plus institutionnalisée.

## MESP

### Maîtrise en enseignement spécialisé

---

#### La formation des enseignants spécialisés gagne en popularité...

Comme nous l'avions annoncé dans le dernier Bulletin, la maîtrise en enseignement spécialisé (MESP) a débuté en septembre 2011. En raison de la nouveauté du programme et d'importants changements caractérisant actuellement les politiques, les pratiques et les formations dans le domaine de l'enseignement spécialisé, la première volée ne compte que 7 étudiantes, alors que 25 places étaient disponibles. Ce faible effectif nous avait bien sûr alertés ; mais il a aussi quelque peu diminué l'importante pression sous laquelle nous avons dû concevoir et mettre en place toutes les procédures (équivalences, VAE, gestion des parcours, attribution et suivi des stages...) et les dispositifs de formation (cours, séminaires, dispositifs polyphoniques, stages, co-formation avec les formateurs de terrain...). Dès le début du programme, des ajustements du règlement et du plan d'études ont en outre été opérés dans l'objectif de rendre la MESP plus compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle à temps partiel.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir annoncer que le travail de tous les collègues impliqués dans la gestion et les enseignements de la MESP a porté ses fruits : nous avons reçu 28 candidatures et toutes les places seront occupées dans la volée 2012 !

#### Organisation et gestion de la MESP : où sont les représentants des étudiants ?

La MESP est organisée et gérée par un comité de programme (CP-MESP) sous la responsabilité du Comité de direction de l'IUFE. Le CP est nommé par l'Assemblée de l'IUFE ; il est composé de 2 à 3 professeurs, 3 collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, 2 étudiants, 2 représentants de la profession, de la conseillère aux études et, comme membre invité permanent, d'un délégué de l'Office médico-pédagogique dont relève, à Genève, l'enseignement spécialisé. Un des membres professeurs est désigné directeur du programme. Le CP et sa première composition ont été institués en novembre 2011.

Nous informons les étudiants de l'IUFE que, malgré nos appels répétés, le MEES et l'ADEFEP, les associations des étudiants en formation pour le secondaire et le primaire, n'ont toujours pas délégué de représentant. L'enseignement spécialisé étant une des fonctions enseignantes et les enseignants spécialisés étant appelés à exercer avec des élèves de 4 à 18-20 ans, les étudiants de la MESP ont des intérêts communs avec ceux du primaire et du secondaire. En outre, avec l'arrivée de la volée 2012, il serait judicieux de créer une association ou une commission capable de défendre les intérêts des étudiants en formation d'enseignant spécialisé : n'hésitez pas à contacter les

instances concernées et notamment la direction de la MESP !

#### Évaluation et reconnaissance de la MESP

La nouveauté du programme incite à mettre en œuvre avec d'autant plus d'attention la procédure d'évaluation de chaque nouvelle unité de formation au terme des semestres et de l'année. En outre, une évaluation globale de la MESP sera réalisée au terme de cette première année avec les 7 étudiantes de la première volée. La première mise en œuvre de l'ensemble du programme de la MESP étant prévu pour la fin de l'année 2012-2013, nous démarrerons dès la prochaine rentrée la procédure de demande de reconnaissance auprès de la CDIP du diplôme en enseignement spécialisé délivré par l'IUFE. Mais à l'heure actuelle, l'attrait que semble exercer cette nouvelle formation en vue de la future volée 2012 semble être une belle reconnaissance, certes non officielle, du travail accompli. Elle nous rend en même temps attentifs au travail qui reste à accomplir !

## FORDIF

### Formation en Direction d'Institutions de Formation

---

Rappelons que le dispositif de formation comprend trois niveaux de formation correspondant à trois certifications consécutives et distinctes :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) en administration et gestion d'institutions de formation (10 crédits ECTS) ;
- Diploma of Advanced Studies (DAS) en gestion et direction d'institutions de formation (20 crédits ECTS supplémentaires) ;
- Master of Advanced Studies (MAS) en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 crédits ECTS supplémentaires, actuellement en d'élaboration, avec ouverture prévue en 2013).

#### Une formation bien suivie

Le programme de formation accueille des personnes en emploi qui occupent des fonctions de cadres scolaires. Il ne contient par conséquent pas de stage professionnel. Par contre, la formation est fortement axée sur la pratique. Ainsi, les participants choisissent une problématique qui leur est propre en début de formation. Cette problématique constitue le fil rouge de leur mémoire professionnelle. Dans chacun des modules thématiques du CAS, ils sont appelés à identifier les outils ou les concepts les plus pertinents pour aborder et traiter leur problématique. Le CAS peut être prolongée par un Diploma of advanced studies (DAS) qui approfondit les contenus traités dans la première année de formation. Tant le CAS que le DAS sont structurés en trois axes ou modules thématiques (organisation du travail, management, communauté et réseau d'apprentissage), auxquels s'ajoute un axe ou module d'intégration traitant également la thématique du leadership (pour plus d'information <http://www.fordif.ch>).

Voici une vue d'ensemble des cursus en cours ou à venir qui montre le succès de la formation :

- CAS 11-12, avec 83 participants. Début des cours : janvier 2011. Fin des cours : mai 2012. Dépôt du travail final : septembre 2012. Cérémonie de diplômes : novembre 2012.
- CAS 12-13, avec 60 participants. Début des cours : janvier 2012. Fin des cours : mai 2013. Dépôt du travail final : septembre 2013. Cérémonie de diplômes : novembre 2013.
- CAS 13-14 : inscriptions ouvertes. Début des cours : janvier 2013.
- DAS 10-11, avec 20 participants. Début des cours : novembre 2010. Fin des cours : décembre 2011. Dépôt du travail final : mars 2012. Cérémonie de diplômes : novembre 2012.
- DAS 11-12, avec 12 participants. Début des cours : novembre 2011. Fin des cours : décembre 2012. Dépôt du travail final : mars 2013. Cérémonie de diplômes : novembre 2013.
- DAS 12-13 : inscriptions ouvertes. Début des cours : novembre 2012.

#### Changement dans l'équipe de direction FORDIF à l'IUFE

La contribution de l'Université de Genève au programme FORDIF s'effectue dans le cadre de l'Institut universitaire de formation des enseignants. La professeure Monica Gather Thurler en a assumé la responsabilité générale depuis sa création en 2008, d'une part en participant au conseil de direction de la FORDIF, d'autre part en organisant et en supervisant les diverses composantes du dispositif local d'enseignement.

Monica Gather Thurler prenant sa retraite le 31 juillet 2011, un concours a été ouvert pour un poste de professeur dans le domaine *Leadership en éducation*, avec l'entrée en fonction du ou de la futur-e titulaire au mois d'août 2012. En raison de l'importance politique et stratégique de cette formation, l'Université de Genève lui a confié, durant l'année 2011-2012 de transition, un mandat officiel de coordination et de mise en œuvre de la partie du programme de formation directions d'institutions de formation (FORDIF) pour assurer les tâches et fonctions déterminées dans le contrat de prestations qui la relie au Consortium FORDIF et à la CIIP.

Le titulaire du nouveau poste est actuellement nommé. Il s'agit du Dr. Frédéric Yvon, jusqu'alors professeur associé à l'Université de Montréal et professeur invité à l'Université de Toulouse. Il sera chargé du dossier FORDIF dès son entrée en fonction en août 2012. Il collaborera avec Madame Laetitia Progin, qui est chargée d'enseignement à l'IUFE et répartit son temps d'enseignement entre la formation des enseignants du secondaire et la FORDIF.

## FEP

### Formation des enseignants du primaire

#### Admission

Pour être admis au programme de formation, les candidats doivent répondre à deux critères. Pour pouvoir déposer leur dossier – premier critère –, ils doivent présenter un certificat de maîtrise de l'allemand et de l'anglais au niveau B2 en référence au Portfolio Européen des Langues ou avoir obtenu 4 à la maturité. 169 étudiants se sont ainsi inscrits et ont passé un examen de français – deuxième critère – que 106 ont réussi. Le nombre d'étudiants admissible étant 100, la direction a décidé de ne pas procéder à des entretiens individuels ; il est en effet probable que certains étudiants vont échouer aux examens de fin de première année d'étude de bachelor.

Comme l'ont relevé les étudiants, la barrière de la maîtrise des langues constitue un obstacle important pour l'entrée dans la formation. D'un autre côté, l'employeur exige pour tous les enseignants la maîtrise de l'allemand et de l'anglais au niveau B2 pour pouvoir enseigner ces langues dès la 3<sup>e</sup> année (5<sup>e</sup> HARMOS) pour l'allemand, la 5<sup>e</sup> (ou 7<sup>e</sup> HARMOS) pour l'anglais. Après discussion entre les différents partenaires - direction de l'enseignement primaire, étudiants, direction de l'IUFE et de la FEP, représentants des enseignants primaires - il a été décidé de ne plus faire de cette exigence une condition d'entrée à la formation, mais de donner aux étudiants la possibilité de se former en parallèle. Le moment auquel il devront prouver leur maîtrise de l'anglais et de l'allemand est actuellement encore en négociation. Un accès plus large et démocratique à la formation est ainsi garanti.

#### Certificat complémentaire en enseignement primaire

Durant cette année académique a démarré la première édition du Certificat complémentaire en enseignement primaire (CCEP) qui constitue la quatrième année de la formation. Le CCEP a fait l'objet d'un intense travail de régulation au sein du comité de programme, en interaction étroite avec les étudiants et leur association (ADEFEP). Plusieurs recommandations ont été émises et démarches entreprises pour répondre aux observations faites par les étudiants. Pour diminuer la charge horaire, des aménagements sont prévus concernant la répartition des cours et des formes d'évaluation ont été adaptées. Le lien entre formation à l'Université et formation pratique en classe a été clarifié en cherchant d'une part une meilleure articulation où elle s'avérait possible, et en clarifiant d'autre part la fonction des différentes unités de formation qui ne visent pas toute directement l'activité pratique.

Cette régulation en continu du dispositif CCEP permettra d'offrir dès la rentrée 2012-13 un parcours amélioré.

## FORENSEC

### Formation des enseignants du secondaire

---

Peut-on dire que la formation des enseignants du secondaire atteint son rythme de croisière ? En tous cas les conditions se mettent progressivement en place. Cette année se termine sans encombre et l'année prochaine est en préparation. Le calendrier des inscriptions et attributions des stages a été réorganisé et avancé en collaboration avec le DIP, ce qui permettra une meilleure anticipation des effectifs. Le directeur adjoint et le responsable des stages ont mené des entretiens avec tous les étudiants en fin de CCDIDA pour planifier les affectations en stage, qui devraient être connues au courant du mois de juin.

Le comité de programme s'est particulièrement attaché cette année à finaliser les plans d'étude et règlements, notamment pour le Diplôme en « arts dramatiques, diction, expression, alimentation, textile, travaux manuels », et l'organisation des disciplines à faibles effectifs. Des critères ont été discutés pour l'examen annuel des fermetures de formations en cas de pénurie de stages.

L'amélioration des conditions de travail des étudiants représente un autre dossier important. Voici quelques-unes de questions posées : Comment mieux répartir la charge de travail, notamment en deuxième année ? Comment veiller à une meilleure coordination entre les divers enseignements ?

Concernant les étudiants en deuxième année de la MASE, une solution a été élaborée pour donner une deuxième chance aux étudiants ayant échoué lors de l'évaluation de leur pratique, comme le prévoit le règlement. Ils n'ont, en règle générale, plus de place de stage, leur permettant de développer leurs compétences et d'être évalués. A titre d'essai, un dispositif de rattrapage en duo est mis sur pied l'année prochaine : l'étudiant passe une centaine d'heures, dont un tiers en responsabilité seule, dans une classe d'un enseignant chevronné. Il est évalué quatre fois durant cette période. Un bilan de ce dispositif sera effectué au courant de l'année prochaine.

Enfin, le comité de programme mène depuis plusieurs mois une réflexion sur les stages et leur validation ; le calendrier a été modifié à la demande des étudiants, dans le but de répartir les attestations sur les deux semestres et de réguler ensuite les cas de non-attribution et de rattrapage. Le travail porte maintenant sur les critères d'attribution, leur formalisation et leur adaptation aux spécificités de chaque discipline.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS